

COMMUNIQUE DE PRESSE

Création de la Convention collective nationale ETARF

Après plus de trois années de travail et de négociations, les *partenaires sociaux* de l'agriculture et la FNEDT ont signé la convention collective nationale ETARF. Cette dernière offre une couverture conventionnelle aux 107 613 salariés des entreprises de travaux et services agricoles, des entreprises de travaux et services ruraux et des entreprises de travaux et services forestiers en France.

A Paris, le 9 novembre 2020 – « *La signature de la convention collective nationale pour les ETARF est l'aboutissement d'un travail de dialogue et de concertation initié avec nos partenaires sociaux depuis plus de trois ans, elle va permettre une couverture conventionnelle pour les 107 613 salariés de l'ensemble de nos entreprises* » annonce Gérard Napias président de la FNEDT, Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires. Ce processus, a débuté en juillet 2017 avec la mise en place de la CPPNI ETARF (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation) composée des organisations syndicales de salariés représentatives et de la FNEDT.

La nouvelle convention collective nationale ETARF (CCN ETARF) assure une couverture de tous les salariés de la branche sur l'ensemble du territoire, tout en conservant le dialogue social de proximité et sectoriel. Ainsi, elle s'articule avec les dispositifs conventionnels territoriaux et préserve la spécificité des secteurs concernés : les travaux et services agricoles et ruraux, les travaux et services forestiers en sylviculture, les travaux et services forestiers en exploitations forestières et les travaux et services avicoles.

« *Cette concertation a renforcé le dialogue avec nos partenaires sociaux et ouvre des perspectives pour l'avenir. La FNEDT se félicite de cette grande avancée concrétisée par cette signature de la CCN ETARF avec les organisations syndicales de salariés : FGA/CFDT ; FGTA/FO ; CFTC/AGRI ; SNCEA/CFE/CGC* » se réjouit Philippe Largeau, Président de la commission Affaires Sociales, emploi, formation. Les négociations ont été constructives et ont permis d'élaborer collectivement des propositions qui répondent aux attentes des entreprises et salariés de la branche ETARF. Un état d'esprit positif confirmé par Gérard Napias : « *Construire ensemble un consensus qui tient compte des points de vue de chacun reste une priorité capitale pour la FNEDT et les organisations syndicales* ». Ce travail a par ailleurs permis de consolider une classification qui valorise la diversité des métiers et emplois repères sur l'ensemble des secteurs composant la branche professionnelle.



Gérard Napias, Président de la FNEDT

Contacts presse - Agence Ressources De la Nature

Fadela Benabadji - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - fbenabadji@agence-rdn.com

Grégoire de la Roussière - 01 85 09 83 71 - 06 09 49 09 78 - gdelaroussiere@agence-rdn.com

A propos - FNEDT

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui rassemble les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. La FNEDT regroupe 62 syndicats départementaux et 13 unions régionales. Acteurs clés de l'emploi dans le monde rural, les 21 000 entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers et leurs 121 802 salariés permanents et occasionnels réalisent des chantiers au service des exploitants agricoles et forestiers, des propriétaires et des entreprises, des collectivités locales. 265 000 agriculteurs (60 % des exploitations agricoles françaises) font appel aux entreprises de travaux agricoles. La FNEDT est adhérente de la CEETTAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers).